

Jean-Baptiste André Godin à Guillaumin et Cie, 16 juin 1871

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 2 p. (9r, 10r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaumin et Cie, 16 juin 1871, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52575>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 juin 1871](#)

Lieu de rédaction 22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Guillaumin et Cie](#)

Lieu de destination 14, rue de Richelieu, Paris

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Guillaumin l'envoi des premiers exemplaires de son livre la semaine suivante. Godin rappelle au librairie les conditions dont ils ont convenu pour la commercialisation de son ouvrage (prix, commission, publicité) et lui demande confirmation.

Notes Lieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin au directeur du Comité

alsacien, 17 juin 1871 (FG 16 (4), folio 11r).

Mots-clés

[Librairie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Sunday le 06 juin 1870

9

Mme Guislavon

je la satisfais dans
apprendre que je suis enfin
en possession de toutes les
gravures destinées à l'édition
de mons. Félix. Dans une
courry donc les premières
coupes des documents
de la source plus précis
à profit de cette lettre
pour vous rappeler le contingent
de bâti établi en France devant
la vente que j'ai au Théâtre
dans deux jours derniers
le prix de l'apprécier
de 20 francs pour fin &
être en priorité vous prélevez
sur 20% pour commission
et tous frais que vous pourrez
faire.

vous me ferez faire de
la publicité dans vos catalogues
prospectus et journaux comme
vous m'en avez faites par votre
lettres du 17 mai derniers.

Vous aurrez en conséquence
à mes règles à chaque
livraison la somme de
six francs par livre
volume vendus.

Veuillez recevoir j'ose bien
me dire, l'expression et l'assurance
de toutes librairies

vouloir pour la bonne
règle me confirmer au
minimum que tout a été
mentionné de mes lettres

demandez à vous que mes
sentiments distingués

G. D. G.